



© Photo d'archives

Communiqué de presse - Le 29 juillet 2020

Base de loisirs Val Dore.

Baignade et loisirs nautiques exposés à l'eau interdits

La Ville d'Ambert est contrainte d'interdire, à compter de ce mercredi 29 juillet, la baignade et les loisirs nautiques à risque d'exposition à l'eau élevé, sur le plan d'eau de la Base Val Dore. Effectués mardi 28 juillet, les derniers prélèvements font apparaître un taux de micro-algues (cyanobactéries) supérieur à la limite de 100.000 cel/ml.

Sans délai, un arrêté municipal pris ce mercredi 29 juillet interdit momentanément les activités suivantes, sur le plan d'eau de la Base de loisirs Val Dore à Ambert :

- la baignade,
- les loisirs nautiques à risque d'exposition à l'eau élevé (loisirs nautiques tractés, activités aqualudiques, etc.). **Cela ne concerne pas les bateaux électriques en location au mini-port,**
- la consommation de poissons pêchés sur le site.

Des contrôles effectués chaque semaine

Des prélèvements d'échantillons d'eau et leurs analyses sont effectués chaque semaine par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Les interdictions en vigueur à partir de ce mercredi 29 juillet sont donc susceptibles d'évoluer vers un retour à une situation conforme aux exigences sanitaires.